

Le P'tit Vaulien

N°20 – juin 2021



Edito

Une législature s'achève, une autre commence. Je profite de ce bulletin communal pour remercier les deux municipaux sortants.

Merci Madeleine pour les 10 années de Municipalité. Tu as su, durant toute cette période, mettre ta touche féminine dans nos débats et discussions. De par ton engagement et ta ténacité, des dossiers, parfois peu intéressants mais nécessaires, ont pu avancer. Dans le domaine du social, tu t'es engagée dans divers comités dans le vallon et dans le district.

Merci Guy pour les 15 années passées ensemble autour de la table, presque en un coup de vent. Tu as su mettre tes compétences professionnelles au service de notre collectivité et ainsi, tu as mené à bien les dossiers qui t'ont été confiés (réfection de chalet d'alpage, gestion des forêts, tourisme). Sans compter ton engagement sans limite pour le Parc Jura Vaudois.

Encore MERCI à vous deux.

Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus Caroline Paccaud et Danilo Perotti. Je vous remercie pour votre engagement envers notre village.

Lors des élections communales de ce printemps, le Conseil communal a subi une cure de rajeunissement.... Et une forte représentation féminine. La Municipalité se réjouit d'ores et déjà de cette future collaboration.

Chères Vaulienies, Chers Vaulienis, merci de la confiance que vous témoignez aux autorités villageoises.

A toutes et tous, je vous souhaite un bel été.

Claude Languetin, Syndic



La Municipalité félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à

Elion Limani né le 11.11.2020

Administration communale

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
1325 Vaulion

Greffe et Contrôle des habitants :
021/843 29 71
greffe@vaulion.ch
Bourse : bourse@vaulion.ch

Horaires :
Mardi de 19h00 à 20h30
Mercredi de 9h00 à 11h00

Répartition des dicastères pour la législature 2021-2026

RESPONSABLE	DICASTERE		CONTACTS
LANGUETIN Claude Syndic (Rempl. MARTIGNIER Bernard)	Administration générale, finances, Police	Tel. Privé Tel. Prof. Mobile E-mail	021/843.30.25 021/843.28.63 079/542.14.53 c.languetin@vaulion.ch
Délégué à	<ul style="list-style-type: none"> - CoDir ASCOVaBaNo - Commission d'impôts - Affaires militaires et approvisionnement économique - Conseil d'Administration ENM SA - Conseil d'Administration VoEole - Conseil d'Administration AVJ SA - Délégué GFVN - Délégué SDIS Vallorbe Rég. (suppl.) 		
MARTIGNIER Bernard Vice-Syndic (Rempl. PACCAUD Caroline)	Eau potable, égouts, épuration, gaz, fontaines, défense incendie, aménagement du territoire et urbanisme, police des constructions, ouvrages militaires	Tel. Prof. Mobile E-mail	024/486.85.91 079/257.07.66 b.martignier@vaulion.ch
Délégué à	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'estimation fiscale - CoDir SDIS Vallorbe Région - Délégué ASCOVaBaNo (suppléant) - Délégué ORPC - Délégué EMN SA 		
GOY Claude Municipal (Rempl. Perotti Danilo)	Forêts, alpages, terrains, refuge, tourisme	Tel. Privé Mobile E-mail	021/843.30.87 079/342.78.70 c.goy@vaulion.ch
Délégué à	<ul style="list-style-type: none"> - CoDir GFVN - Association La Forestière - GIT Romainmôtier – Vallon du Nozon - ADN V Tourisme - Délégué Pôle régional du PJV - Délégué « Harmonie d'alpages » 		
PEROTTI Danilo Municipal (Rempl. Goy Claude)	Routes, chemins, voie publique, éclairage public, cimetière, parcs et promenades, cours d'eau, employés, déchets, décharges, protection civile, Maison de commune-voirie	Tel. Privé Mobile E-mail	021/843.31.68 079/304.39.03 d.perotti@vaulion.ch
Délégué à	<ul style="list-style-type: none"> - Valorsa SA (déchets) - Délégué Sté des Téléskis de la Dent-de-Vaulion - Délégué GFVN (suppléant) - Délégué SDIS Vallorbe Région - Délégué ORPC (suppléant) 		

Déléguée à

- Communauté des Communes du Vallon du Nozon (COVANO)
- Paroisse protestante Vaulion-Romainmôtier et catholique Vallorbe, Ballaigues, Vaulion
- Déléguée ARAS - AJOVAL
- Déléguée EHNV
- Conseil intercomm. ASCOVaBaNo
- Déléguée CoFo UAPE Le Môtier
- Déléguée aux Stés locales
- Déléguée ADNV

La nouvelle municipalité débutera son mandat au 1^{er} juillet 2021. Les séances de l'exécutif se dérouleront le lundi soir à 18h30.

La Municipalité informera les citoyens des décisions qu'elle adoptera en séance par le biais du pilier public, par le site internet et l'application, par le journal communal, par des séances d'information, etc...

Nous demandons aux citoyens de notre commune de nous faire parvenir les demandes, remarques, suggestions, questions ou autres par écrit. La Municipalité ne répondra qu'aux courriers et e-mails, il ne sera pas donné suite aux SMS ou messages parvenus par d'autres messageries. Ceci dans un souci de transparence et afin de faciliter le traitement de vos demandes.

La Municipalité 2021-2026 se réjouit de mettre en œuvre de nouveaux projets et de maintenir notre Commune dans l'élan positif de ces dernières années.



Bernard Martignier, Vice-Syndic



Claude Languetin, Syndic



Claude Goy, Municipal



Danilo Perotti, Municipal



Caroline Paccaud, Municipale

Déchetterie et ordures ménagères

Nous vous rappelons que les ordures ménagères - sacs taxés - sont ramassées le mercredi matin à 10h00.

Afin de simplifier le ramassage, nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux instructions et utiliser les points de ramassage prévus à cet effet. Le camion-poubelle ne peut pas s'arrêter devant chaque habitation.

Points de collecte

- à l'angle de la Maison de commune – Rue de la Creuse 14
- à l'arrêt de bus au bas de la Rue de la Creuse
- à la fontaine de la Creuse
- au haut de la Ruelle Matthey
- à la Place de l'Eglise
- à la Place de l'Hôtel-de-Ville (arrêt de bus)
- à la fontaine Ronde
- à la fontaine du Vieux Collège (Grand-Rue 29-31)
- au Tilleul (Grand-Rue 43)
- à l'arrêt de bus de la Place de jeux
- à la Fromagerie-Epicerie
- au Collège
- à la fontaine de la Rue du Collège

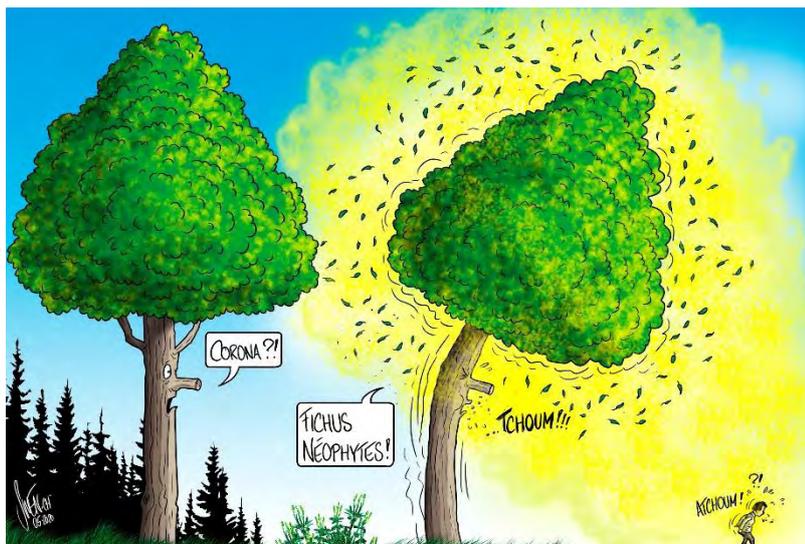
Merci de votre compréhension.

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt



Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins re fleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.



Dessin de Silvan Wegmann

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrasser vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels !

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez www.foretsuisse.ch

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Merci de votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage. Plus d'informations sur www.vd.ch/bonnes-pratiques-nature.



Où ?	Quand ?
Forêt et lisière de forêt	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Prairies attenantes situées en zone agricole	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité	Selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)	Toute l'année
Pâturage avec du bétail	Pendant la présence du bétail

En ce début d'année, trois nonagénaires à Vaulion



M. Willy Goy, le 26 février 2021



M. Robert Barraud, le 9 mai 2021

La Municipalité a fêté trois nonagénaires lors de ces premiers mois de l'année 2021. A chaque fois, une délégation de la Municipalité a été partagée ce moment de fête avec les nonagénaires et leur famille.



Mme Esther Naclerio, le 7 mars 2021

90 ANS

Estivages de la Sagnette et des Maisons-Doubles : le chantier a démarré en automne 2020 et vient de se terminer au début mai

Il n'est pas toujours facile de planifier un chantier de creuse en automne, car les sols ont de la peine à se ressuyer à cette saison et la neige peut arriver soudainement ; c'est bien ce qui s'est passé !

Ce chantier est un projet d'adduction électrique et eau pour les deux alpages de La Sagnette et des Maisons-Doubles. Actuellement les deux alpages sont équipés de génératrices pour fournir l'énergie électrique nécessaire à la traite en particulier ; c'est un moyen relativement cher et polluant. Vu que la ligne électrique de la Romande Energie n'est pas très éloignée (env. 850 m. de La Sagnette), il a été décidé de raccorder les deux chalets au réseau électrique.

Au niveau de l'approvisionnement en eau La Sagnette est largement autosuffisante, vu la présence d'une nappe phréatique généreuse. En revanche l'estivage des Maisons-Doubles manque cruellement d'eau et les transports d'eau depuis le village devenaient laborieux et coûteux pour l'exploitant. Il était donc opportun de profiter des fouilles électriques pour poser des tuyaux et pomper l'eau d'un puits jusque vers un point haut, la stocker et la redistribuer par gravité au chalet des Maisons-Doubles et en plus à différents points d'abreuvement sur les deux estivages.

Un beau projet, mais au début octobre la situation était plutôt au pessimisme, le pédologue délégué pour le suivi de chantier déclarait les sols trop humides. Ce n'est que le 21 octobre que l'entreprise Berthoud SA peut commencer à creuser, mais seulement pour 1.5 jour et la pluie revient. Le chantier reprend le 4 novembre. Par la suite les conditions météo redeviennent plus sèches et tout avance rapidement. Les travaux de fouilles et la pose des tubes pour l'électricité et tuyaux d'eau sont terminés, une citerne intermédiaire enterrée est posée, les nouvelles places d'abreuvement sont prêtes et un bovi-stop sur la descente vers la Sagnette est créé. La Romande Energie a tiré une partie des câbles mais dès le 3 décembre, les chutes de neiges rendent les accès difficiles et le chantier est stoppé pour l'hiver.

Les travaux reprennent à la mi-avril 2021. Le câble d'alimentation électrique est tiré le 22 avril, le 23 avril les 2 chalets sont raccordés au réseau électrique et les installations électriques intérieures sont posées par l'entreprise Télectric. Suivront rapidement les derniers remblayages de fouilles, création de chambres de visite pour le réseau d'eau, appareillage complet des conduites (raccords, vannes, divers clapets et flotteurs, etc), pose du revêtement bitumeux aux passages de routes vers le bovi-stop et devant le chalet de la Sagnette. La pompe immergée dans le puits est installée durant la première semaine de mai et la mise en route s'effectue le 11, de nombreuses sécurités garantissent le fonctionnement de la pompe. Suivront les tests de redistribution de l'eau depuis la citerne du point haut vers les différents bassins et tout semble fonctionner comme prévu. Merveilleux, car avec les conduites d'eau les surprises sont souvent présentes ! Beau développement des infrastructures pour ces 2 alpages !



Le puits à gauche d'où viendra l'eau et les nombreux tubes posés.



La creuse en direction du transformateur électrique de la Posogne.

Union des Sociétés Locales – Calendrier des manifestations – Automne 2021

Juin

9	Assermentation
12	Marché Villageois
12	Tirs militaires y compris tir en campagne
16	Pompiers
17	Séance du Conseil Communal
25	Souper de la Cagnotte de l'Auberge du Morez
25	Feux de la St-Jean à Vaulion
26	Course du Conseil
30 -4.07	Giron du Pied du Jura à Monnaz

Juillet

Vacances scolaires : du 3 juillet au 22 août 2021

2	Grillades du Footing
3	Pique-Nique de la Gym - Dames
14-18	Giron du Nord à Rances
22-25	Course de Jeunesse

Aout

1	Fête nationale à la cantine
4-8	Trophée de la Venoge à Gollion
6-8	Abbaye des Amis
11-15	Giron de la Broye à Chavannes-le-Chêne
12	Reprise entraînement Footing
14	Derniers Tirs Militaires (y compris tir campagne)
21	Rallye pédestre du Ski-Club
25-29	Rallye des Jeunesses à Palézieux

Septembre

20 Lundi du Jeûne 2021

4-5	Course Gym - Dames
11	Souper de soutien de la Jeunesse
11	Commission de Gestion - Tournée des bâtiments
15-26	Tir cantonal à Bière

Octobre

Vacances scolaires : du 16 au 31 octobre 2021

2	Tir de clôture
9	Pompiers
9	Marché aux puces
15	Assemblée de Jeunesse
30	Journée de soutien du Téléski

Novembre

5	Assemblée du Ski-Club
7	Loto du Ski-Club et du Tir
13	Assemblée du Chœur Mixte
17	Pompiers
24	Assemblée des Sociétés Locales
27	Assemblée de la Musique

Décembre Vacances scol. : du 24 décembre au 9 janvier 2021

2	Dernier entraînement du Footing
3	Téléthon
4	Noël du Footing
8	Assemblée du Téléski Souper de la Cagnotte de l'Hôtel des Trois
11	Cœurs
16	Noël de la Paroisse
18	Souper de Batterie de la Jeunesse
22	Noël de la Gym Dames
21	Noël du Chœur Mixte
23	Vin chaud de la Commune
25	Noël à l'église
30-2	Nouvel-an organisé par la Jeunesse

Dates à retenir en 2022

8 janvier	Petit Nouvel-An
13-15 janvier	Concours de Tambours à Penthalaz
29 janvier	Derby de l'Orbe à la Dent Vaultion

A l'heure de boucler cette édition, les nouvelles du Conseil fédéral sont réjouissantes et la Municipalité espère vivement que les manifestations prévues pour le deuxième semestre 2021 pourront avoir lieu. Il faut toutefois avoir en tête que même si des organisations vont pouvoir se mettre en place, les conditions ne seront pas, dans l'immédiat, comme avant la crise du Covid. Chaque société ou organisateur aura la charge de tout mettre en œuvre afin que les mesures en vigueur soient respectées le jour de la manifestation. Et aux citoyens, merci de respecter les directives qui seront données.

Encore un dernier effort et Vaultion retrouvera sa joie de vivre et l'ambiance qui fait de notre village un endroit pétillant et convivial.

La Municipalité

Coronavirus

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:

Actualisé au 31.5.2021

Particulièrement important maintenant :

- Vaccination**
Recommandé : la vaccination contre le COVID-19.
- Tests**
Se faire tester régulièrement, même sans symptômes.

Pour rappel :

- Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances.
- Garder ses distances.
- Aérer plusieurs fois par jour.
- Se laver soigneusement les mains et éviter les poignées de mains.
- Fournir les coordonnées complètes pour le traçage.
- En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

www.ofsp-coronavirus.ch

Les règles peuvent varier selon les cantons.

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP
Ufficio federal da sanadad publica UFSP

Application InSightCent

Impressum

Editeur : Commune de Vaultion

Rédaction : Valérie Meyer

Site internet : www.vaulion.ch

E-mail : greffe@vaulion.ch

Imprimerie : Imprimerie de Vallorbe

Prochaine parution : décembre 2021

Délai publication : 14 novembre 2021